

Un lophyre ravageur du pin cembro (arolle)

Autor(en): **Barbey, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785944>

Nutzungsbedingungen

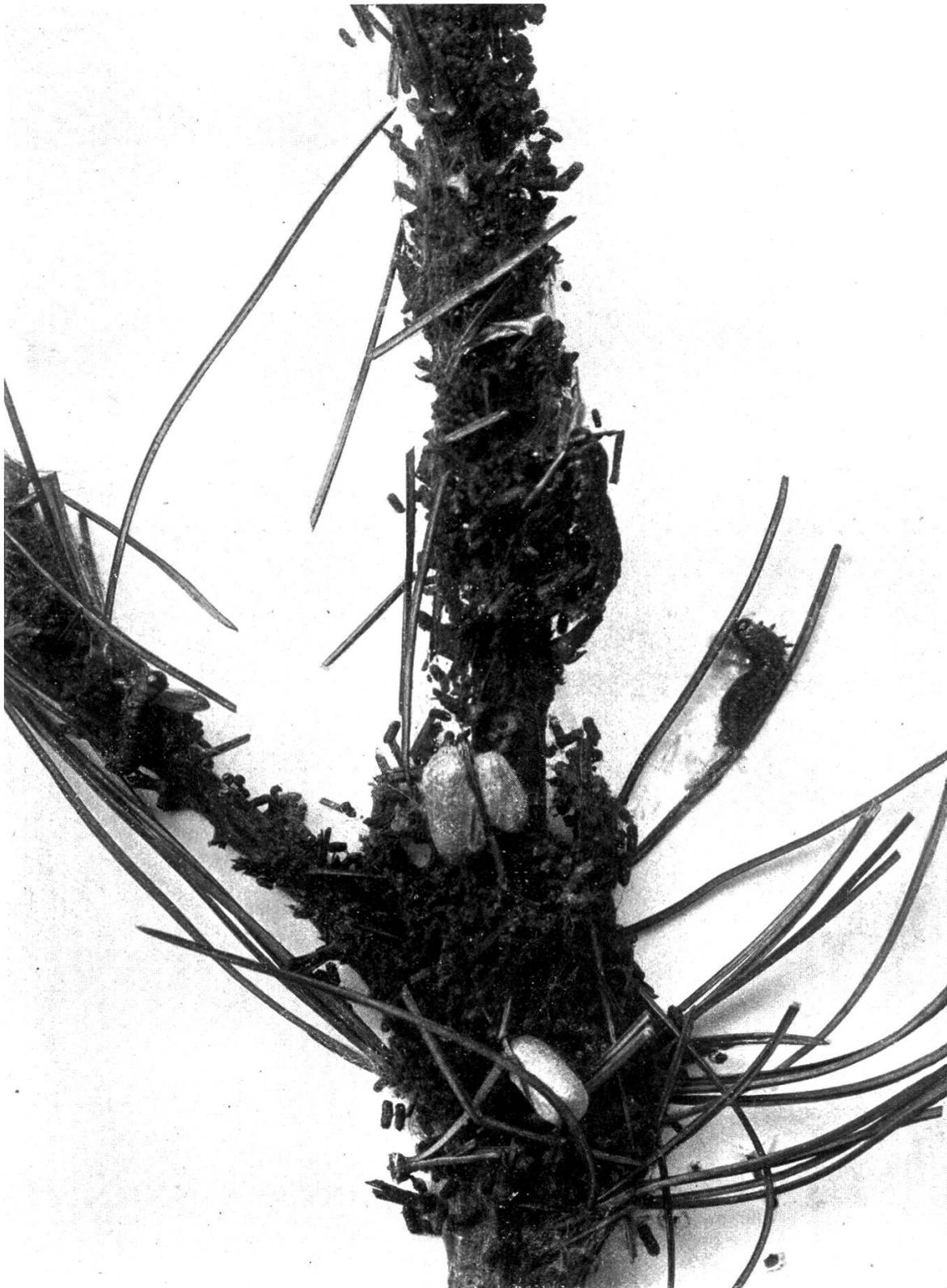
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cliché A. Barbey

RAVAGES DU *LOPHYRUS SIMILIS* HTG. SUR UN RAMEAU DE PIN CEMBRO
(AROLLE)

Larves adultes et cocons fixés aux aiguilles, $\frac{1}{1}$ gr. nat. (orig.). (Les excréments sont fixés à la base des aiguilles rongées.)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

75^{me} ANNÉE

OCTOBRE 1924

N^o 10

Un lophyre ravageur du pin cembro (arolle).

L'arolle ou pin cembro est, comme tous les conifères, attaqué dans ses organes par une série d'insectes ravageurs se recrutant dans les différents ordres. Toutefois, si les cônes des autres résineux de notre pays sont détériorés par certains coléoptères et lépidoptères, ceux de l'arolle ne pâtissent pas des insectes. Par contre, le casse-noix ainsi que l'écureuil en détruisent une notable quantité.

Nous devons à M. Keller, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, une monographie complète des ravageurs animaux de cette essence des hautes Alpes.¹ Cet auteur mentionne, parmi les ravageurs phytophages, deux hyménoptères de la famille des tenthredinides, qui, sans être très redoutables, n'en détériorent pas moins certaines parties du feuillage. Il s'agit du *Lophyrus elongatulus* Klug (ou *L. pallipes* Fall) et du *Lophyrus rufus* Ratz. Mais, pas plus dans cette publication que dans les ouvrages d'entomologie forestière, on ne parle d'un autre lophyre comme parasite du pin cembro. Aussi, avons-nous été assez surpris de recevoir au commencement du mois d'août, de M. le professeur Wilczek, de l'Université de Lausanne, des larves du *Lophyrus similis* Htg. fixées sur des rameaux d'arolle dont nous reproduisons un échantillon typique en figure hors texte.

Rappelons que les lophyres constituent un genre comprenant une dizaine d'espèces européennes, toutes ravageuses des aiguilles des conifères et spécialement des pins.

Les insectes ailés de cette famille présentent les caractères principaux suivants: la tête, aplatie, est intimement liée au thorax. La forme des antennes est, suivant les genres, très variable. Les ailes translucides sont divisées par les nervures en cellules dont les différentes formes constituent des caractères importants pour

¹ Mitteilungen der Schweizerischen Zentralanstalt für das forstliche Versuchswesen. Vol. X, 1^{er} cahier, 1910.

la détermination. L'abdomen, qui compte huit segments, est ramassé, cylindrique et légèrement aplati; le tibia des pattes antérieures est muni de deux crochets. Le corps et les pattes — des deux sexes — du *Lophyrus similis* Htg. sont foncés; l'abdomen est tacheté transversalement de brun et de noir. La longueur de l'insecte ailé est d'environ 25 mm.

La larve, munie de vingt-deux pattes, d'une teinte foncée, porte sur le dos une ligne d'un blanc sale et sur les côtés des stries transversales noires alternant avec des taches d'un jaune éclatant; la tête et les pattes thoraciques sont noires. Le *Lophyrus similis* Htg., comme les autres espèces du même genre, a deux générations par an. Les larves apparaissent en avril ou mai, en juillet ou août, suivant l'altitude et les conditions climatiques. La nymphose de la première génération se produit dans un cocon soyeux, clair, fixé aux branches; celle de la deuxième génération a lieu en général dans la terre à l'intérieur d'un cocon du même type, ou exceptionnellement sur les branches. L'hivernement se produit sous la forme larvaire. Les œufs sont déposés en lignes sur les aiguilles.

Le dommage est exclusivement causé par la larve qui dévore les aiguilles en commençant généralement par la pointe. Pendant sa période de repos, elle est souvent — comme chez tous les *Lophyrus* — dans une position arquée avec la tête et le thorax renversés en arrière (voir fig. hors texte). Au moment où elles s'alimentent, les lophyres sont souvent en colonies, concentrées sur l'espace réduit d'un rameau. On constate ce fait en jugeant de l'agglomération des excréments et la destruction des aiguilles sur le rameau d'arolle reproduit sur la figure ci-jointe.

C'est à Pont de Nant sur Bex (Vaud), à l'altitude de 1253 m, que M. le professeur Wilczek a découvert, le 26 juillet dernier, l'invasion — la deuxième de l'année — qui nous intéresse et qui constitue un fait biologique inédit. Les arolles plantés dans cette station, âgés de vingt ans et accusant trois à cinq mètres de hauteur, sont de très belle venue et ont été en partie dépouillés de leurs aiguilles récemment formées, comme de celles de 1923. M. Wilczek, qui a bien voulu nous documenter sur cette invasion, a constaté que d'autres conifères des genres *Pinus*, *Picea* et *Abies*, cultivés dans le même jardin, n'ont pas été attaqués. Grâce aux

mesures prises pour la destruction immédiate des lophyres, il y a bien des chances pour que le dommage ne se reproduise pas en 1925.

De renseignements qui nous sont parvenus de la part de M. de Kalbermatten, inspecteur forestier à Bex, le même hyménoptère n'aurait pas été constaté dans d'autres plantations d'arolles de la même vallée. Mais il est possible que, durant l'année prochaine, des éclaboussures de cette invasion se produisent dans cette région.

M. le professeur Badoux nous a signalé, le 20 août 1920, l'apparition de ce même hyménoptère sur un pin du Népal cultivé dans le jardin de l'Ecole forestière de Zurich. Comme nous venons de l'observer dans nos élevages en laboratoire, certains cocons de cette deuxième génération de Zurich étaient fixés au commencement de septembre sur les branches des rameaux attaqués.

On a observé en 1881, dans le „Riesengebirge“, de sérieux dommages sur le pin de montagne, dommages dus aux attaques du *Lophyrus similis* Htg.

Et voilà que notre arolle, cet admirable conifère de nos hautes Alpes, va compter un ravageur de plus ! Toutefois, il faut se souvenir que cette essence est très rarement décimée par ses autres ravageurs parasites et qu'elle a bien des chances de résister aux atteintes de ce nouvel ennemi, s'il devait par malheur se propager un jour dans les vastes plantations exécutées, durant ces dernières années, dans les Grisons et le Valais.

A. Barbey.

Montcherand sur Orbe (Vaud), septembre 1924.

La création de forêts protectrices et autres travaux de défense exécutés en Suisse avec l'aide de la Confédération.

Les premiers boisements et travaux de défense subventionnés par la Confédération datent de 1871. Le 21 juillet 1871 celle-ci accorde au Conseil fédéral un crédit annuel de 100.000 fr. pour faciliter les corrections et endiguements des torrents, ainsi que le reboisement des régions des sources. A cet effet, les Chambres déclarent ces entreprises travaux d'intérêt public. Il est entendu, à l'art. 4 de l'arrêté, que le Conseil fédéral soumettra à un mûr examen les projets présentés à ce sujet par les cantons. „Toutes fois qu'il s'agit de travaux d'un intérêt essentiellement local, le subside fédéral ne doit pas, dans la règle, excéder un tiers des